



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 9 novembre 2015 à 20h00

Présent(e)s :

- Mme Annick Deshayes, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Véronique Hirsch, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Approbation du budget 2016 :
 - 4.1. Rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015
 - 4.2. Vote de la délibération D115 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2016
 - 4.3. Vote de la délibération D116 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2016
 5. Projet de résolution : Résolution R11 relative au projet de liaison routière L1 et L2 dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud
 6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : Décision du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandée aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG
 7. Propositions individuelles et questions
 8. Huis clos : demande de naturalisation
-

La Présidente, Mme Deshayes, ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public présent, à la Mairie et à M. Niederhauser, secrétaire communal.

La Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente n'a aujourd'hui aucune communication à transmettre.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

1. Décès de M. Eugène Blanc

M. le Maire annonce avec regret le décès, deux jours après son centième anniversaire, de M. Eugène Blanc, ancien conseiller municipal.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

2. Mise à disposition d'agents de la police municipale de Veyrier

M. Truan annonce qu'une convention relative à la mise à disposition d'agents de police municipale devrait bientôt être conclue entre les communes de Troinex et Veyrier. Les négociations sont bien avancées et une entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2016. L'objectif est de déléguer aux APM de Veyrier les missions suivantes : surveillance du stationnement, mise à disposition d'agents lors de manifestations sur le territoire communal, prévention et sécurité aux abords de l'école, ainsi que la formation des patrouilleuses scolaires. La collaboration sera peu à peu étendue, selon les besoins de Troinex et les disponibilités de Veyrier. Des informations plus précises suivront dès la signature de la convention. L'Etat et la population devront être informés dès lors que les agents opéreront sur la commune. Les premières semaines seront davantage informatives et préventives que punitives.

4. Approbation du budget 2016

4.1. Rapport de la commission des finances du 26 octobre 2015

Mme Tomassi donne lecture du rapport de cette commission :

La commission « Finances et sécurité » s'est réunie le 26 octobre 2015. L'objet principal de cette séance était l'examen du budget de fonctionnement 2016, ainsi que les tableaux y relatifs.

Les commissaires ont ainsi passé en revue les documents suivants :

Tableau « Estimation des recettes fiscales des personnes physiques 2015-2016 »

Les nouvelles estimations du Département des Finances (DF) sont parvenues à la Mairie et elles ont été revues légèrement à la baisse, mais restent supérieures au montant porté au budget 2016. Les recettes fiscales des personnes morales sont estimées à CHF 210'000 environ pour 2016, soit une augmentation de CHF 150'000 par rapport aux estimations des années précédentes, en raison d'une taxation 2014 d'une société. Par prudence, et ne sachant pas si ce résultat est exceptionnel ou s'il sera récurrent, la Mairie a inscrit au budget un montant de CHF 100'000.

Projet de budget de fonctionnement 2016

Il est brièvement rappelé que la Mairie doit introduire définitivement le nouveau système comptable MCH2 en 2017 et que le budget 2016 compte déjà de nombreuses adaptations liées à ce nouveau système comptable.

Les sujets suivants ont, entre autres, été évoqués :

a. Indemnités aux conseillers municipaux, au Maire et aux adjoints

Suite aux changements légaux, les indemnités sont soumises aux impôts sur le revenu, après déduction d'un montant forfaitaire à titre de frais correspondant à 10% des montants versés et les conseillers municipaux recevront un certificat de salaire pour la période du 1er juin au 31 décembre 2015. Par ailleurs, les frais de représentation versés forfaitairement aux magistrats sont traités conformément aux

règles ordinaires en la matière pour les salariés cadres, à savoir qu'une déduction est admise fiscalement jusqu'à 5 % du salaire.

b. Administration générale – Traitements du personnel

La différence entre l'organigramme et le budget s'explique par le fait que deux contrats se termineront fin août 2016, soit une diminution de 120% en termes de taux d'activité dès septembre 2016, compensée partiellement par l'engagement d'un(e) apprenti(e) ou stagiaire. Par ailleurs, le pourcentage moyen des augmentations salariales statutaires prévues dans le budget est estimé entre 3 et 4%. Il n'y a pas d'indexation des salaires au coût de la vie prévue.

c. Traitements patrouilleuses scolaires

Les commissaires souhaitent avoir la confirmation que la deuxième ligne du pédibus fonctionne avec des bénévoles. C'est en effet le cas. Il est également précisé que le traitement de la conductrice du pédibus est identique à celui des patrouilleuses.

d. Collaboration APM autres communes

Il est précisé qu'un accord est en bonne voie pour que les APM de Veyrier interviennent à Troinex et que le montant pourrait être légèrement plus élevé que celui prévu au budget, mais qu'en l'état, il n'y a pas de motifs d'augmenter ce poste du budget.

e. Soldes Sapeurs-pompiers

Le nombre de sapeurs-pompiers n'est pas limité/plafonné et il est dès lors très difficile de prévoir ce poste du budget avec exactitude.

f. Subvention cuisines scolaires

La subvention par repas est passée de CHF 2.- à CHF 1.50 en accord avec l'association en charge du restaurant scolaire, car les comptes du restaurant scolaire sont équilibrés et le nombre d'heures effectué par l'aide de cuisine a augmenté (salaire pris en charge par la commune). Le prix des repas facturés aux parents est resté identique.

g. Sports – Prestations de tiers

Il a été fait l'acquisition d'abonnements du Hockey Genève Servette sur la base d'une offre de ce club. Il s'agit d'un essai et il est encore un peu prématuré pour savoir si les billets sont bien utilisés.

h. Subvention FAS'E animateurs hors murs

La nouvelle clé de répartition n'est pas du ressort de la Commune, mais il est précisé que malgré la modification de la subvention, les prestations des animateurs de la FAS'e sur la commune restent par ailleurs identiques.

i. Subvention Crèche de Vessy « La Cigogne »

La crèche a établi un nouveau budget et la place pour un enfant augmente d'environ CHF 860. Le budget est calculé sur une base de 12 places, mais la crèche facture ensuite l'occupation effective. La commune de Troinex pourra peut-être obtenir 1 ou 2 places supplémentaires, mais il est décidé de ne pas modifier le budget pour l'instant, d'attendre de voir l'évolution de la situation en cours d'année et de soumettre au vote un crédit supplémentaire le cas échéant.

j. Routes communales – Formation du personnel

Les postes de formation augmentent en 2016 en raison de l'engagement d'un apprenti, car la commune devra participer aux frais de formation « inter-entreprises »

k. Traitement des déchets – achat fournitures et marchandises

La diminution du budget sur ce point car un achat plus important était prévu pour la phase de lancement du projet du tri des déchets de cuisine afin de mettre des poubelles à disposition des ménages. Par ailleurs, l'Etat a prévu de participer aux coûts.

Récapitulation des diverses subventions inscrites au Budget 2016

a) Subventions aux sociétés communales

Suite à une remarque d'un commissaire, le tableau sera corrigé suite à une erreur dans le calcul des coefficients concernant la subvention au club de bridge. Cette dernière est bien de CHF 600 comme indiqué.

La subvention pour le club de foot Rhexia Troinex, qui a été refusée en l'état par la commission JSSEC, sera supprimée de ce poste et le montant attribué à l'enveloppe de la Mairie. Elle pourra toutefois être versée au club si ce dernier remplit les conditions d'attribution de la commission JSSEC.

b) Dons prévus pour l'aide humanitaire en 2016

Après discussions sur les différentes associations bénéficiaires de ces dons et sur la problématique de la laïcité, il a été rappelé que c'est l'utilisation des fonds qui est pertinente. Les associations doivent d'ailleurs justifier de l'utilisation des fonds. Les commissaires examineront la liste des associations bénéficiaires dans le cadre de l'établissement du projet de budget 2017.

* * * *

Suite à l'examen de ces documents et ensuite des discussions y relatives, le **plan des investissements 2016** avec CHF 1'890'000 aux dépenses et CHF 0 aux recettes est accepté à l'unanimité.

Le **projet de budget de fonctionnement 2016** avec CHF 8'783'800 aux revenus et CHF 8'776'980 aux charges, soit un excédent de recettes de CHF 6'820, est accepté à l'unanimité.

Le **taux du centime additionnel pour 2016** est maintenu à 40 à l'unanimité et le **taux de dégrèvement de la taxe professionnelle** est maintenu à 100% à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, la commission « Finances et sécurité » vous recommande donc l'adoption du projet de budget de fonctionnement et du plan des investissements, le taux des centimes additionnel et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

Christine Tomassi, rapporteur

M. Duquesne, président de la commission des finances, remercie Mme Tomassi pour son rapport et adresse également ses remerciements à Mme Menu, comptable communale, et aux membres de l'Exécutif pour leur excellent travail qui a permis d'aboutir à un projet de budget équilibré et rassembleur.

4.2 Vote de la délibération D115 approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2016

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'776'980 aux charges et de Fr. 8'783'800 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 6'820,

Attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'541'939, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'535'119, plus l'excédent de recettes présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 6'820,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 40 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'890'000 aux dépenses et de Fr. 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'890'000,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'541'939 il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 348'061,

Vu le rapport de la commission des finances et sécurité du 26 octobre 2015,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de Fr. 8'776'980 aux charges et de Fr. 8'783'800 aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à Fr. 6'820.
2. De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 43'000.

3. De fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 33'000, soit au total Fr. 66'000.
4. De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à Fr. 2'400, au président à Fr. 4'800 et au vice-président à Fr. 3'600, soit au total Fr. 44'400.
5. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 40 centimes.
6. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4.3 Vote de la délibération D116 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2016

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100 %.

Au vote, cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Projet de résolution : résolution R11 relative au projet de liaison routière L1 et L2 dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud

M. le Maire rappelle que ce projet de résolution a déjà été présenté à la commission de l'urbanisme. Les études concernant ce projet de route avancent et les communes de Genève-Sud sont toutes favorables à cette nouvelle infrastructure. Actuellement, différentes variantes sont envisagées (en surface, partiellement enterrée ou totalement enterrée) et la variante en surface, évidemment moins chère, est soutenue par les techniciens de l'Etat. C'est donc maintenant aux politiques d'intervenir et de prendre position, car notre commune est clairement favorable à une route enterrée, même s'il y aura un problème financier à régler. Il est donc temps pour la commune d'agir et de montrer, par cette résolution, qu'elle est en faveur de la variante souterraine et qu'elle souhaite que sa voix soit entendue.

Mme Schneider-Bidaux annonce que les Verts ne croient pas que les liaisons L1 et L2 résoudre les problèmes de circulation, comme l'a, par le passé, attesté la rapide saturation de l'autoroute de contournement de Genève, quelques années après sa construction. Néanmoins, les Verts soutiendront cette résolution dans la mesure où le point 3 précise clairement que la variante souterraine doit être adoptée. Parallèlement, il faut continuer à réfléchir à la modération de la circulation sur la route de Troinex. Différentes solutions sont à envisager, comme la fermeture de certaines routes dans le but d'obliger les conducteurs à utiliser ces nouvelles liaisons.

M. le Maire remercie les Verts pour leur soutien à la résolution. Il indique que le pire cas de figure serait que la L1 se fasse sans la L2, avec pour conséquence un trafic de transit supplémentaire sur la commune.

M. Forestier salue la nouvelle appréciation des Verts et souligne qu'une désunion du Conseil municipal sur ce sujet capital pour Troinex aurait été regrettable. Contrairement aux Verts, le groupe PLR pense néanmoins que cette liaison est de nature à soulager Troinex. Il prône également une liaison enterrée, afin de minimaliser l'impact sur la campagne et encourage les groupes ayant des relais politiques au Grand Conseil à en user afin de convaincre du bien-fondé de cette solution. Enfin, il espère que le groupe des Verts sera « déçu en bien » par les progrès que cette liaison apportera.

En réponse à une question de Mme Bernardet demandant si les autres communes soutiennent aussi la variante couverte, M. le Maire indique que toutes les communes de Genève-Sud soutiennent la liaison. En revanche, la forme de la réalisation leur importe moins qu'à Troinex. Une séance a été organisée cet été avec les magistrats de Genève-Sud pour les informer de l'avancement du dossier et leur demander leur soutien.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture du projet de résolution :

Résolution relative au projet de liaison routière L1 et L2 dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud

Vu le projet de création d'une route de liaison entre les routes d'Annecy et de Saconnex-d'Arve (L1) d'une part et la route d'Annecy et la route de Pierre-Grand (L2) d'autre part, dans le cadre des projets d'infrastructures de mobilité dans le secteur de Genève-Sud,

Vu l'étude d'avant-projet sur l'altimétrie de cette liaison menée par la Direction Générale du Génie Civil de l'Etat de Genève, actuellement en cours, et indiquant dans la version provisoire du rapport d'analyse multicritères de juin 2015 que la variante en surface est à privilégier,

Vu le Plan directeur cantonal 2030, prévoyant en sa fiche de mesure B03, projet 6, la construction d'une nouvelle liaison permettant de « canaliser le trafic en direction de l'autoroute tout en développant les transports collectifs et la mobilité douce dans le secteur Carouge-Veyrier-Troinex »,

Vu le projet de Plan directeur communal qui prévoit les nouvelles liaisons routières L1 et L2, en grande partie en souterrain,

Vu les différentes prises de position des autorités de la commune de Troinex, qui ont toujours été favorables aux variantes enterrées des liaisons 1 et 2,

Vu la qualité paysagère et environnementale des zones concernées par cette future route, qui traversera les secteurs d'Evordes, du Bois d'Humilly et des Etangs de la Bistoquette,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05 – LAC),

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

DEMANDE

- 1. Que les communes de Genève-Sud soient associées étroitement et concrètement à toutes les décisions qui seront prises dans l'étude de ce projet*
- 2. Qu'une pondération détaillée, cohérente et transparente des critères utilisés pour le choix de la variante soit utilisée dans l'étude de l'avant-projet, ces critères devant en particulier tenir compte des grandes valeurs paysagères et environnementales des zones concernées par cette future route.*
- 3. Que les liaisons L1 et L2 soient réalisées, sur la totalité de leurs tronçons, en tunnel ou en tranchée couverte.*

Au vote, ce projet de résolution est approuvé à l'unanimité

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : Décision du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandée aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG

Tous les conseillers municipaux ont reçu les documents remis par l'ACG concernant cette décision. M. le Maire précise que la cotisation de CHF 3,60 par habitant payées par les communes est prévue au budget et que ces cotisations sont destinées aux frais de fonctionnement de l'ACG.

Il n'y a aucune remarque concernant cet objet.

7. Propositions individuelles et questions

Revêtement bitumineux au ch. de Drize :

Mme Schneider-Bidaux demande à M. le Maire si le revêtement bitumineux du chemin de Drize sera bien, comme prévu, du phonoabsorbant. Un habitant lui a fait part d'une discussion avec des ouvriers qui prétendaient ne pas être au courant de cette exigence.

M. le Maire prend note et se renseignera au plus vite sur cette question ; il confirme cependant que c'est bien ce type de revêtement qui sera posé. M. Niederhauser assure que la direction et l'ingénieur connaissent cette exigence, ce qui n'est peut-être pas le cas de tous les ouvriers. Le revêtement ne doit de toute façon pas être posé avant l'année prochaine.

M. Truan remarque que dans un tel cas, il est plus utile de téléphoner le jour même à la mairie plutôt que d'attendre la prochaine séance du Conseil municipal pour en parler.

Réverbères :

M. Duquesne indique que selon un courriel envoyé par une habitante et dont il a reçu une copie, les réverbères du giratoire de la route de Moillebin et du chemin de Roday seraient défectueux. Du côté de la route d'Annecy également, un éclairage serait défectueux.

M. le Maire indique que cette demande a été transmise aux SIG.

Lampe solaire au ch. des Eclaireurs :

Mme Schneider-Bidaux ayant constaté que la lampe solaire installée au chemin des Eclaireurs était défectueuse depuis début septembre, M. le Maire assure que le problème sera examiné.

M. Niederhauser rappelle que le but de l'installation de cette lampe était justement de tester sa performance dans un lieu peu ensoleillé.

Levée des déchets :

M. Botbol fait remarquer que la levée des déchets verts n'a pas été effectuée. Sachant que ce n'est pas la première fois, il demande s'il faut dans ce cas attendre la semaine d'après, ou si le camion passe le lendemain.

M. le Maire confirme l'existence de quelques retards dans les levées, notamment au chemin de Drize à cause des travaux.

M. Niederhauser indique qu'il est préférable de laisser les containers en place, car si l'entreprise ne passe pas le lundi, la tournée est en principe effectuée le mardi. Il est exceptionnel que la levée ne se fasse pas le lendemain. Une information à la population sera probablement donnée à ce sujet.

Déchetterie: lutte contre les dépôts sauvages :

Mme Schneider-Bidaux déplore les problèmes continus de décharges sauvages et demande si la Mairie peut installer des panneaux dans tous les points de collecte, invitant à respecter les règles régissant les déchetteries.

M. le Maire répond qu'il est prévu d'installer à la grande déchetterie des panneaux « souriez, vous êtes filmés » dans un but de sensibilisation. M. Courbat ajoute qu'il serait possible d'installer de tels panneaux dans les chemins équipés de containers à verre ou à PET.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente prononce le huis clos pour la suite de la séance.

8. Huis clos : demande de naturalisation

Mme Deshayes passe la parole à M. le Maire qui présente une demande de naturalisation, qui est préavisée favorablement par 16 OUI et 1 abstention.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :